

Je ne participe pas aux activités de promotion de produits, a fortiori si j'ai participé à leur développement dans des essais cliniques.

Et vous?

Correspondance:
Commission
consultative
c/o ASSM
Petersplatz 13
4051 Bâle
mail@samw.ch

La collaboration entre les médecins et l'industrie est une pratique depuis longtemps établie, qui généralement contribue au développement des connaissances. Toutefois, une telle coopération peut générer des conflits d'intérêts et des dépendances, voire des problèmes légaux.

Pour les médecins, qu'ils soient chercheurs, cliniciens ou praticiens, la collaboration avec l'industrie soulève non seulement une question légale, mais surtout une question fondamentale d'éthique professionnelle.

En dressant eux-mêmes des garde-fous destinés à préciser et compléter les réglementations existantes, les médecins soulignent leur volonté d'indépendance et assoient leur crédibilité.

Les directives peuvent être consultées sous www.samw.ch/Ethique. Un set de présentation avec un modèle d'exposé ainsi que d'autres documents sont également disponibles sous ce lien. Pour toute question ou précision, la Commission consultative pour la mise en oeuvre des directives «Collaboration corps médical – industrie» se tient volontiers à votre disposition.

En 2006, l'**Académie Suisse des Sciences Médicales** avait publié des directives «Collaboration corps médical – industrie». Celles-ci stipulent entre autres:

I. 10.

Les chercheurs ne collaborent pas aux activités de marketing en faveur de produits ayant fait l'objet d'essais auxquels ils ont participé.

L'investigateur responsable d'un essai et ses collaborateurs ne doivent pas mettre en jeu leur crédibilité en participant à des opérations de marketing pour le produit ou le procédé faisant l'objet de l'essai.

